

**Foire aux questions (FAQ)**  
**Grève des enseignantes et des enseignants du SEECM**  
**Du 11 mai 2021 à midi au 13 mai 2021 midi**

**QUESTIONS GÉNÉRALES**

**Pourquoi serons-nous en grève et que nous offre le gouvernement ?**

L'offre actuelle ne permet pas d'atteindre nos objectifs salariaux, mais, surtout, n'améliore en rien nos conditions de travail.

À la table sectorielle, nous avons comme mandat d'améliorer la situation des enseignantes et enseignants précaires, de contrer l'alourdissement de notre tâche, de bonifier les ressources prévues pour l'encadrement des étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) ainsi que celles dédiées à la coordination, sans compter d'autres sujets essentiels comme la liberté académique.

À la table centrale, les offres du gouvernement n'ont à peu près pas bougé depuis 15 mois. Les hausses salariales ne suivent pas l'inflation : le gouvernement prétend offrir 8 % d'augmentation de salaire sur trois ans, mais cette prétention est une contrevérité : il offre plutôt 5 % et des montants forfaitaires non-récurrents et non-compris dans le calcul de la rente de retraite.

Par conséquent, le 20 avril 2021, l'assemblée générale du SEECM a voté en faveur de l'exercice d'une grève de cinq jours, tout comme 42 autres cégeps de la Fneeq (seuls deux cégeps ont plutôt adopté une position de ralliement).

**Quel est l'objectif de la grève?**

La grève n'est jamais un objectif en soi, c'est un moyen que nous avons pour mettre de la pression sur l'employeur. Comme nous ne travaillons pas dans une usine, mais dans une institution d'enseignement, nos moyens de pression ont malheureusement des impacts sur les étudiantes et étudiants, ainsi que sur nous-mêmes.

Dans ce contexte, la grève n'est jamais un moyen que nous employons à la légère, car il est lourd de conséquences. Toutefois, comme nous avons épuisé tous les autres moyens de notre arsenal, l'ensemble des syndicats de profs de cégeps de la Fneeq ont décidé que la grève était devenue une nécessité afin de faire débloquer la négociation.

**Quand serons-nous en grève ?**

Nous serons en grève du **mardi 11 mai à midi jusqu'au jeudi 13 mai à midi**. C'est-à-dire que nous devons respecter notre horaire jusqu'à midi le 11 mai et reprendre les cours à partir de midi le 13 mai, sauf si les négociations avancent assez pour que les syndicats affiliés à la Fneeq-CSN décident d'annuler la grève.

## FAIRE LA GRÈVE. DÉFINITIONS ET PORTÉE

### Qui sera en grève ?

À Montmorency, toutes les personnes chargées de cours à la Formation continue et tou-te-s les professeur-e-s du régulier seront en grève. À l'échelle du Québec, ce seront tous les syndicats des profs de cégeps représentés par la Fneeq-CSN.

### Si je n'étais pas à l'assemblée du 20 avril, ou que j'ai voté contre la grève, ou que je ne suis pas membre en règle du SEECM, est-ce que je peux enseigner pendant la grève, en présentiel ou en ligne ?

Non. Pendant une grève, l'interruption de travail et la suspension du salaire s'appliquent à toutes les personnes couvertes par l'unité d'accréditation (toutes et tous les profs), qu'elles en soient membres ou non. Le Code du travail prévoit aussi des mesures anti briseur-e-s de grève afin d'interdire aux employeurs d'avoir recours à des salarié-e-s ou à des personnes pour les remplacer.

### Quelles sont les activités visées par la grève ?

Toute prestation de travail des profs et des chargé-e-s de cours (cours, supervision directe ou indirecte de stages, évaluations, encadrement) doit être annulée.

### Est-ce que les stages auront lieu ?

Non, toute activité de supervision directe ou indirecte est touchée par la grève (par exemple : les stages en Soins infirmiers sont suspendus puisque des enseignant-e-s doivent superviser obligatoirement et de façon directe ces stages). En revanche, les stagiaires peuvent être présent-e-s sur les lieux de stages si la supervision n'est pas nécessaire ce jour-là.

### Les examens se déroulant au Service d'aide à l'apprentissage sous la supervision du personnel de soutien ou des professionnels auront-ils lieu ?

Non, car l'enseignant-e pourrait être sollicité-e pour répondre à des questions. De toute façon, il y aura une ligne de piquetage, que les professionnel-le-s et les employé-e-s de soutien ne devraient pas traverser.

Si l'examen débute le matin du 11 mai, le temps supplémentaire doit être prévu avant le début de l'examen, ou après le jeudi 13 mai, midi.

### Est-ce que je dois réorganiser mes cours ou mes examens ?

Non. Nous renonçons à notre salaire pour deux journées. Pour que ce renoncement ait du poids et un impact, il est nécessaire de ne pas le rendre caduque en réorganisant d'emblée nos activités pédagogiques.

### Serons-nous obligés de reprendre les journées manquées ?

Notre intention est de ne pas reprendre les journées perdues et les activités annulées en raison de la grève. En revanche, le Collège pourrait exiger la reprise des activités, ce qui l'obligerait à nous rémunérer pour cette reprise.

### Comme la grève commence à midi mardi, les cours qui se donnent entre 8h et 11h40 se déroulent-ils comme prévu ?

Oui, à moins d'avis contraire de la Direction des études.

### Que faire si mon cours débute à 10h45 ou 11h40 le jeudi?

Cette question fait l'objet de discussions entre le Syndicat et la Direction des études. Plus de détails suivront.

### Puis-je encadrer des étudiant·e·s pendant la grève ou leur donner du travail d'une façon ou d'une autre ?

Non. Toute prestation de travail est contraire à la loi. De midi le 11 mai à midi le 13 mai, aucun·e prof ne doit poser d'actes liés au travail.

Par ailleurs, nous recommandons que toute **remise de travail** prévue à l'intérieur des jours de grève soit reportée après le jeudi 13 mai, midi.

### Durant la grève, les centres d'aide peuvent-ils rester ouverts ?

Si ce sont des étudiant·e·s qui assurent les suivis ou la permanence du centre d'aide, et qu'il n'y a pas d'enseignant·e·s qui sont mis·es à contribution, oui. Autrement, toutes les activités liées à la tâche enseignante (incluant l'encadrement) doivent être suspendues.

## ALLOCATIONS DE GRÈVE (SEECM) ET FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE (CSN)

### Comment avoir accès aux allocations de grève ?

Le fonds de grève syndical local est accessible dès la première journée complète de grève. Les allocations seront versées dans les meilleurs délais (le versement est prévu le 27 mai) aux professeur·e·s qui auront rempli les conditions pour y avoir accès.

Pour recevoir les allocations de grève, il faut participer au piquetage pour une durée minimale de trois heures par journée de grève. Puisque la grève de 48 heures est répartie sur trois jours, les profs pourront participer à deux blocs de trois heures de piquetage et toucher les 250\$ (125\$/jour) d'allocation de grève.

Vous devez vous inscrire aux périodes de piquetage de votre choix en répondant à ce [sondage Doodle](#).

**Je suis en retrait préventif, en congé (parental ou autre) ou en invalidité pendant les jours de grève. Suis-je en grève ? Si je suis de retour au travail au moment de la tenue de nouvelles journées de grève, pourrai-je recevoir des allocations de grève ?**

Seules les personnes activement à l'emploi du Collège sont considérées en grève. Contactez l'exécutif syndical si votre cas est particulier.

Si vous êtes en invalidité, vous toucherez vos prestations. Si vous tombez en invalidité durant la grève, cette invalidité débutera officiellement à la fin de la grève.

Étant donné que l'assemblée générale du SEECM a statué que le fonds de grève local servirait à verser 125\$ par jour ou à combler la différence entre 125\$ et le montant versé par le Fonds de défense professionnelle de la CSN, si des journées de grève sont tenues après votre retour au travail, vous recevrez alors 125\$ par journée de grève, pour autant que vous participiez au piquetage.

## **LA GRÈVE EN TEMPS DE PANDÉMIE**

**Quelles seront les mesures sanitaires mises en place sur les lignes de piquetage ?**

**La distanciation physique de 2 mètres devra être respectée en tout temps et le port du masque sera obligatoire.** Des masques seront fournis sur place. Des bouteilles de désinfectant seront également disponibles. Toutes les activités auront lieu à l'extérieur, mais les toilettes de l'agora seront accessibles. De plus, il y aura des chaises à la disposition des personnes qui souhaiteront s'asseoir. Nous envisageons la possibilité de fournir des boissons et de la nourriture si cela est possible tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

\*\*\*

Si vous êtes dans l'incapacité de participer au piquetage en raison de votre condition médicale, contactez le comité exécutif du SEECM.